

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six avril deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Céline GROSY, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL

Excusés : Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL, Patrice DURIF a donné procuration à Catherine CARLIER

Absents : Christelle JOVOVIC, Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN

Secrétaire de séance : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 avril 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 avril 2023

Membres présents lors du conseil : 16

Membres absents : 3

Nombre de votants : 20

**DELIBERATION 2023-27. BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE » (MSP) - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2023**

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHANEL

Monsieur le Rapporteur indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de budget primitif annexe « MSP » pour l'exercice 2023 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES		CREDITS OUVERTS
<i>DEPENSES</i>		
002	Solde de fonctionnement reporté	84 752.83
66	Charges financières	11 000.17
	Total dépenses de fonctionnement	95 753.00
<i>RECETTES</i>		
74	Dotations subventions et participations	95 753.00
	Total recettes de fonctionnement	95 753.00

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet. www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-213002272-20230412-12042023-202327-DE
Reçu le 13/04/2023

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		<i>Mesures nouvelles</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Crédits ouverts</i>
DEPENSES				
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	404 499.14		404 499.14
16	Remboursement d'emprunt	10 500.00		10 500.00
2031	Frais Etudes			
041	Opérations patrimoniales	273 499.49		273 499.49
23	Immobilisations en cours		273 490.37	273 490.37
	Total dépenses d'investissement	688 498.63	273 490.37	961 989.00
RECETTES				
041	Opérations patrimoniales	273499.49		273 499.49
13	Subventions	688 489.51		688 489.51
16	Emprunts			
	Total recettes d'investissement	961 989.00		961 989.00

Le projet de budget primitif 2023 – "MSP" – tel qu'il est décrit dans les tableaux ci-dessus prend en compte :

- La reprise des résultats 2022 des sections de fonctionnement et d'investissement,

Vu l'avis conforme des commissions des « Finances, Administration Générale et Travaux » réunies le 05 avril 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le Budget Primitif pour l'exercice 2023 tel qu'indiqué dans les tableaux précédents.

Le Secrétaire de séance
Angéla LAVIE




Le Maire
Jean-Pierre DE FARIA

Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : **13 AVR. 2023**
et l'affichage le : **13 AVR. 2023**

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-213002272-20230412-12042023_202327-DE
Reçu le 13/04/2023